

Comité technique plénier PSYCHIATRIE

2 juin 2021

ORDRE DU JOUR

- **Points d'information**
- **Bilan des évolutions 2020 et 2021**
- **Programme de travail**
- **Questions diverses – Agenda**

1- Point d'information

Remontées régulières d'informations sur l'activité des établissements autorisés en psychiatrie (1/2)

- Contexte et objectif de ces remontées
 - Crise sanitaire Covid-19
 - Commande ministérielle et Pilotage DGOS : Besoin de suivre l'activité des établissements de psychiatrie de manière plus rapprochée que trimestriellement (RIM-P)
- Dispositif mis en œuvre
 - 1 plateforme web de saisie des informations
 - 20 variables (urgences, la file active HC et HdJ, taux d'occupation des lits)
 - A saisir pour les adultes et pour les enfants
 - Saisie sur des périodes cumulatives tous les 15 jours
 - Toutes les périodes démarrent au 1^{er} janvier 2021.
 - Délai de saisie de 7 jours après la fin de la période
 - Exemples :
 - Données du 1/01 au 15/04 : récupérées le 21/04
 - Données du 1/01 au 31/05 : récupérées le 7/06

Remontées régulières d'informations sur l'activité des établissements autorisés en psychiatrie (2/2)

- Lancement du dispositif début avril 2021
- Sur la base du volontariat. Pas de validation des données par les ARS
 - Un accès à la plateforme est en cours de développement (pour les profils valideurs ARS)
 - Pour le suivi de la participation : visualisation des périodes remplies par les établissements de la région + dates de publication
- Les données sont disponibles sur la plateforme des données hospitalières :
<https://portail-acces-securise.atih.sante.fr/>
 - Accès selon les modalités habituelles à cette plateforme
- La documentation complète est disponible sur le site de l'ATIH :
<https://www.atih.sante.fr/remontees-regulieres-d-informations-sur-l-activite-des-etablissements-autorises-en-psychiatrie>

Point d'information

Codes CIM-10 « vaccination »

- L'OMS a introduit 2 nouvelles catégories de codes CIM-10 :
 - U11.9 *Nécessité d'une vaccination contre la COVID-19, sans précision*
 - U12.9 *Vaccins contre la COVID-19 ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique, sans précision.*
- ➔ *Consignes de codage publiées sur le site internet de l'ATIH*

Point d'information

Nouveaux Tableaux Ovalide

- En lien avec le recueil des mesures d'isolement et de contention :
 - Nouvelles variables recueillies depuis Janvier 2020 : Motif, Pathologies chroniques, Type de personnalité, Patient connu
- En lien avec les évolutions 2021 du RIM-P :
 - Modalités de réalisation de l'acte : Audio, Vidéo, Présentiel
 - Lieu de réalisation de l'acte
 - L12 : Urgence hors SAU
 - L13 : Autres lieux de prise en charge
- En lien avec la réforme du financement
 - Données non prises en compte, File active par type de Forme d'activité, Nombre de patients concernés par les suppléments, etc...
 - Publication M6 ou M9, attente des derniers arbitrages du GT de réforme du financement

2- Bilan d'évolution RIM-P

Ambulatoire :

Lieu de réalisation de l'acte

Modalité de réalisation des actes (Téléconsultation)

Séjour et séquences :

Dispositif des activités combinées

Fichcomp Temps partiel

Lieux d'activités en ambulatoire

Lieux d'activités en ambulatoire

○ Rappel : Description des lieux des prises en charge ambulatoires

Lieux	Code lieu	Commentaire
Centre médico-psychologique (CMP)	L01	
Lieu de soins psychiatriques de l'établissement	L02	hors CMP, CATTP et urgences psychiatrie
Établissement social ou médicosocial sans hébergement	L03	
Établissement scolaire ou centre de formation	L04	
Protection maternelle et infantile	L05	
Établissement pénitentiaire	L06	
Domicile du patient (hors HAD psychiatrie) ou substitut du domicile	L07	Incluant les visites à domicile pour des patients en HAD MCO ou HAD SSR. Comprend aussi le logement des parents, et des proches s'il s'agit du lieu de résidence habituelle du patient.
Établissement social ou médicosocial avec hébergement	L08	
Unité d'hospitalisation (MCO, SSR et USLD)	L09	Comprend aussi les lieux de consultation dont peut bénéficier le patient dans chacune de ces activités de soin.
Unité d'accueil d'un service d'urgence	L10	Comprend les lieux des unités d'accueil des urgences psychiatrie et la psychiatrie de liaison aux urgences MCO.
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)	L11	

Rappel : évolution 2021

Lieux d'activités en ambulatoire

- **Constat** : Besoin d'enrichir et de préciser la description des lieux des prises en charge ambulatoires
- L10 Unité d'accueil d'un service d'urgence :
 - Ce lieu comprend, sans les distinguer, les urgences (au sens SAU) et d'accueil des urgences que certains établissements de psychiatrie ont mis en place.
 - ➔ Préciser que L10 est uniquement destiné au recueil des actes réalisés dans les SAU (Nb : les UHCD font partie des SAU)
 - ➔ Création d'un Lieu L12 : Unité d'accueil des urgences psychiatrie, hors SAU (Nb : les UHCD font partie des SAU; à noter aussi que ce lieu est en dehors des autres lieux comme L09 ou L02)
- L07 Domicile du patient (hors HAD psychiatrie) ou substitut du domicile :
 - Ambiguïté pour les patients résidents en EHPAD
 - ➔ Préciser que les patients pris en charge dans les EHPAD relève du Lieu L08 Établissement social ou médicosocial avec hébergement
- Autres lieux de prises en charge : Centres de santé, Cabinets libéraux, Maison de santé pluridisciplinaire, pharmacie, etc.
 - Développement des prises en charge dans le cadre de nouvelles coopérations, etc.
 - ➔ Création d'un lieu L13 : Autres lieux d'accueil et structures de prise en charge

Bilan : Lieu de l'acte

LieuActe	Nb de Finess	Nb de IPP	Nb d' actes
L01	93	261603	1146071
L02	90	65937	217820
L03	77	3280	7719
L04	76	3523	5540
L05	34	211	266
L06	45	15250	82341
L07	91	25720	112699
L08	80	7347	18811
L09	89	16663	44353
L10	86	20301	41434
L11	84	20681	242432
L12	20	4030	6325
L13	28	938	2109
L15	1	33	82
L16	1	1	1
L17	1	47	203
L18	1	11	17
L19	1	22	43
L21	1	2	2
L23	1	2	2
L26	1	2	3
L32	1	4	4
L33	1	59	454
L99	1	1	2
vide	4	170	319

- Données M3 2021 (194 Finess)
- Données non conforme
 - Lieux L15 à L99 ou vide
- Poursuite du bilan comparatif et évolution :
 - Urgence : L10 vs L12
 - Domicile/Ehpad : L07 vs L08
- Besoin de Préciser le lieu à coder pour les actes réalisés en l'absence du patient (Démarche et Réunion) et de l'Accompagnement : Le Lieu est il à rattacher au Patient ? à l'acte ?

Modalité de réalisation des actes en ambulatoire (Téléconsultation)

Rappel évolution du RIM-P 2021

Modalité de réalisation de l'acte

- Ajouter une variable « modalité de réalisation de l'acte » à la nomenclature de la grille EDGAR :
 - A : Audio (Téléphone notamment...)
 - V : Vidéo
 - P : Présentiel

- Exemple : une téléconsultation par vidéo réalisée par un Psychiatre du CMP pour un patient en EHPAD serait codée
 - Type d'acte : « E : Entretien »
 - Intervenant : « M : Médecin »
 - Lieux : « L08 : Établissement social ou médicosocial avec hébergement »
 - Nb d'intervenant : 1
 - Forme d'activité : « 30 CMP »
 - Modalité de réalisation de l'acte : « Vidéo »

Bilan modalité de réalisation des actes

ModeActe	Nb de Finess	Nb d'IPP	Nb d'acte
P	62	169956	760266
A	53	16141	29546
V	39	976	1368
Vide	50	174095	905661
N	11	42816	232048
0	1	58	158
1	1	1	1
3	1	3	3
4	1	1	1

- Bilan M3 2021 (194 Finess)
- Mise en œuvre mais
 - Données non conforme
 - Vide ou « N » ou Numérique
 - Format RAA 2020 toléré par Pivoine pour M3 2021 mais ne le sera plus dès M6 2021

- Besoin de préciser les modalités dans le cas des actes réalisés en l'absence du patient : Réunion et Démarche.
- Quid quand acte est réalisé par plusieurs intervenants et simultanément : Présentiel, Audio et vidéo (en présence du patient (Entretien,Groupe) ou non (Démarche ou Réunion)

Séjours et séquences Dispositif Activités combinées

Rappel évolution 2021 : Activités combinées

- Arrêt du recueil de l'indicateur de séquence
- N° de séjour à temps complet n'est plus utilisable pour le temps partiel
 - Ce dispositif peut être avantageusement remplacé par le recueil du Fichcomp « Présence temps partiel »

Bilan arrêt du recueil de la variable : Indicateur de séquence

Forme d'activité	Indicateur séquence	Nb de séquence	Nb de séjours	Nb de Finess
01	E	1	1	1
01	P	818	674	24
04	P	24	24	7
05	P	4	4	2
06	P	9	7	1
07	P	7	7	4
20	A	427	402	18
20	P	751	561	20
21	P	13	8	3
23	A	9	9	1
23	P	38	34	2

- Données M3 2121 (194 Finess)
- Données non conforme persistante : E/P/A
- Probable retard de mise en œuvre de l'évolution
- Bilan à poursuivre en M6 : N° de séjours utilisé simultanément pour la prise en charge à temps complet et partiel ?

Fichcomp Présence à Temps partiel

Rappel : recueil Fichcomp temps partiel

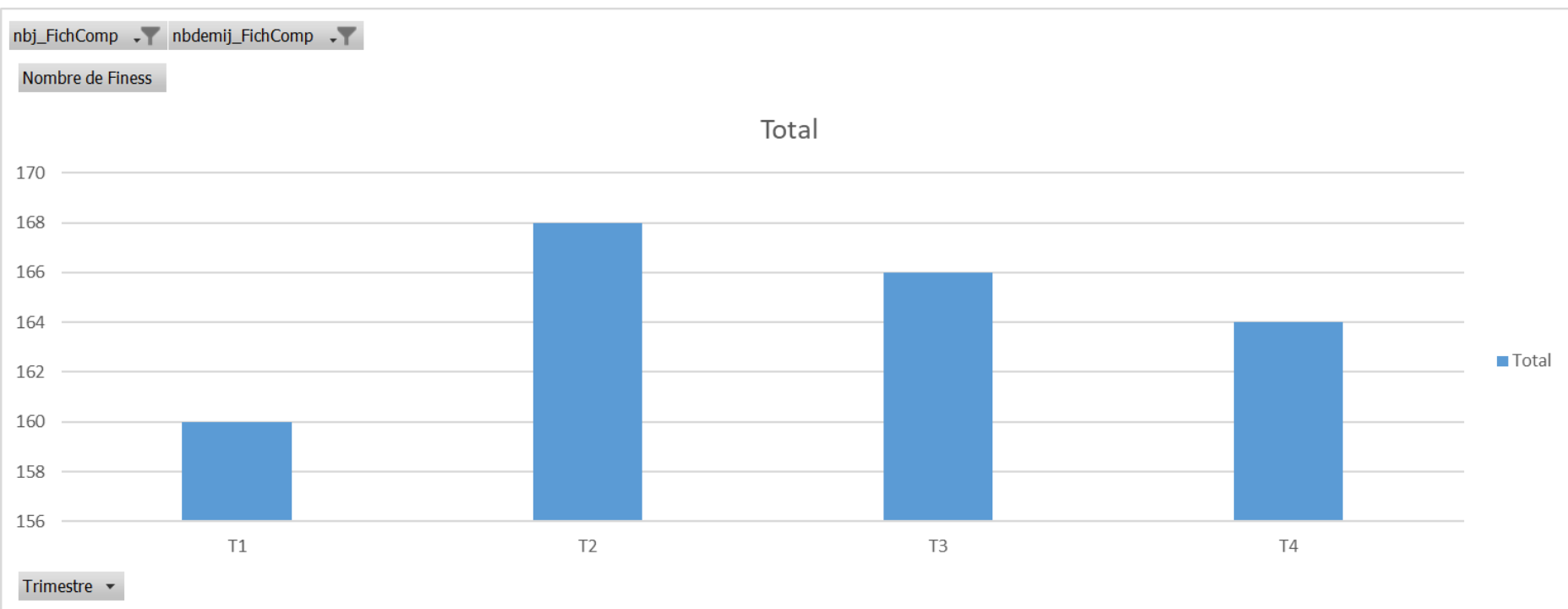
- Objectif :
 - Mieux identifier les prises en charge à temps partiel
 - Remplacer le dispositif de description des activités combinées

- Suite à la crise sanitaire, adaptation du format pour intégrer les consignes de recueil des activités alternatives mises en œuvre par les établissements:
 - Consignes de recueil pendant Période Covid-19 :
 - <https://www.atih.sante.fr/consignes-de-recueil-du-rim-p-en-periode-covid-19-0>

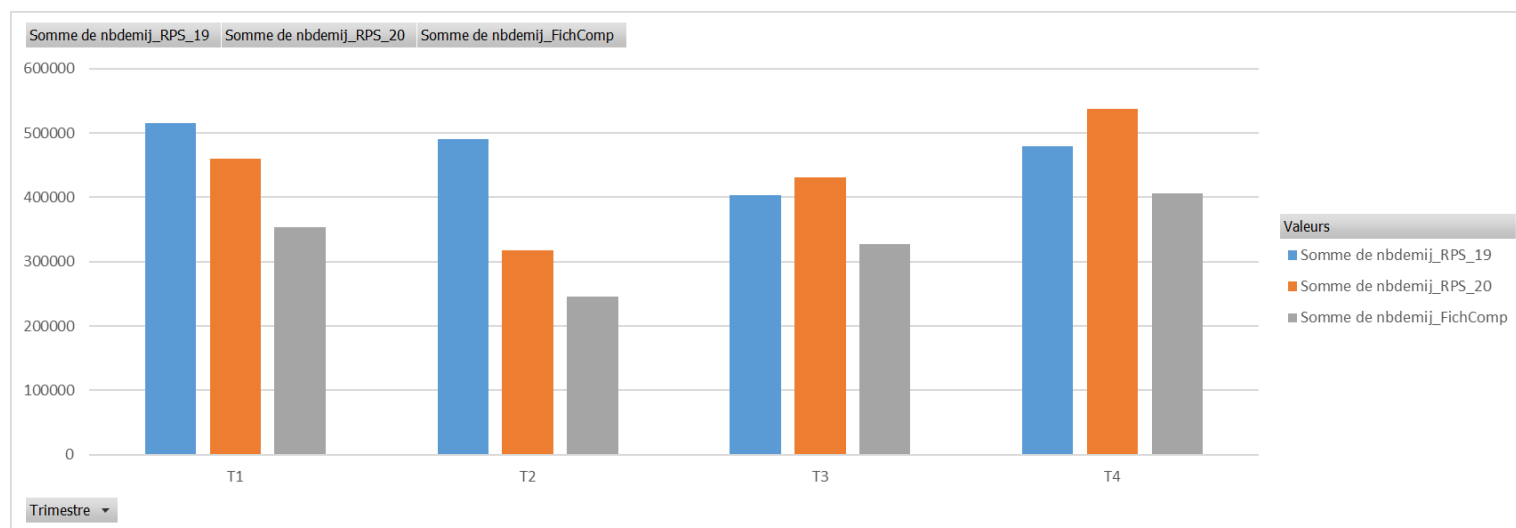
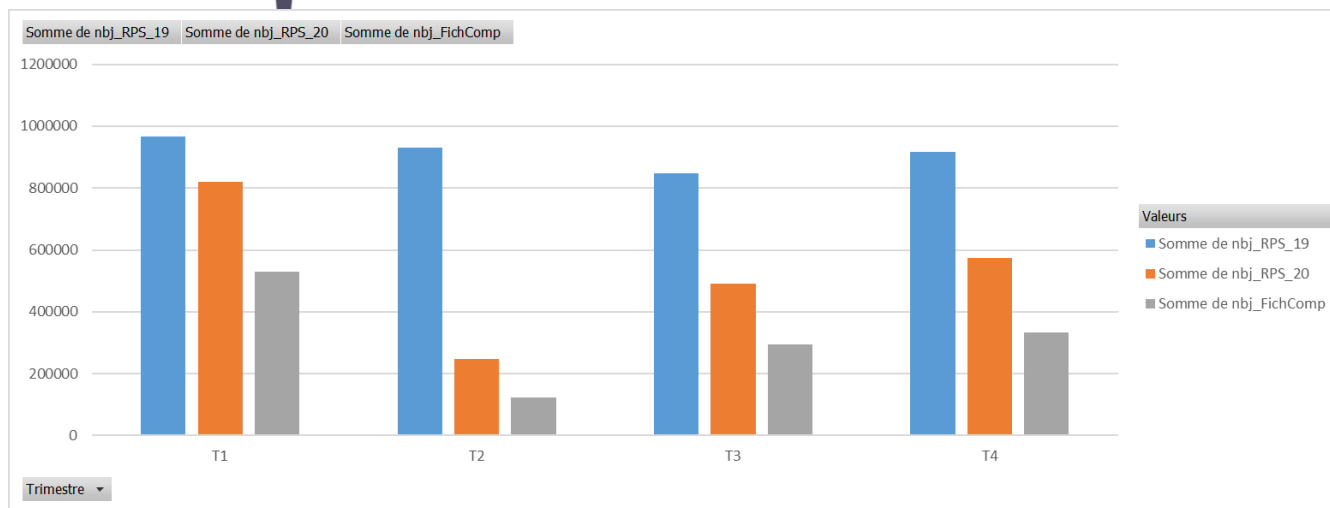
Rappel : recueil Fichcomp temps partiel

Forme d'activité	20 : HdJ 21 : HdN 23 : Atelier thérapeutique
Date de venue	JJMMAAAA
Type de venue	Etablissements sous DAF 1 : venue d'une journée > 6 heures 2 : venue d'une demi-journée > 3 h (Utiliser de façon dérogatoire cette valeur pour les Prises en charge alternatives dont la durée cumulée sur une journée est <=3 heures) Etablissements QON : 3 : séance de 3 à 4 heures (Utiliser de façon dérogatoire cette valeur pour les Prises en charge alternatives dont la durée cumulée sur une journée est <=3 heures) 4 : séance de 6 à 8 heures
Prestation	0 : Prise en charge habituelle, en présentiel. 1 : PIE (Cette valeur ne sera pas utilisé en période COVID-19) 2 : PIA (Cette valeur ne sera pas utilisée en période COVID-19) 3 : Prise en charge aménagée, en présentiel, incluant un ou plusieurs « Entretien individuel ». 4 : Prise en charge à distance incluant une ou plusieurs activités de type « Groupe » réalisée(s) par vidéo 5 : Prise en charge à distance incluant une ou plusieurs activités de type « Groupe » réalisée(s) par téléphone 6 : Prise en charge à distance incluant un ou plusieurs « Entretien individuel » réalisé(s) par vidéo 7 : Prise en charge à distance incluant un ou plusieurs « Entretien individuel » réalisé(s) par téléphone 8 : Prise en charge Autres (sans Entretien, ni Groupe) de type Accompagnement 9 : Prise en charge avec un déplacement (Visite à Domicile ou substitut du domicile, EHPAD, ESMS, etc)

Exhaustivité : Nb de Finess ayant transmis RPS à temps partiel (FA = 20) mais de pas de Fichcomp M12 2020



Comparatif Nb de J & 1/2J : RPS (FA= 20) (M12 2019/2020) vs Fichcomp



Prestations Fichcomp (FA =20)

M12 2020 : Nb de patients

Nombre de patients M12 2020	Type de prestation
200355	Prise en charge habituelle, en présentiel.
171	1 : PIE (Cette valeur ne sera pas utilisé en période COVID-19)
390	2 : PIA (Cette valeur ne sera pas utilisée en période COVID-19)
680	3 : Prise en charge aménagée, en présentiel, incluant un ou plusieurs « Entretien individuel ».
194	4 : Prise en charge à distance incluant une ou plusieurs activités de type « Groupe » réalisée(s) par vidéo
490	5 : Prise en charge à distance incluant une ou plusieurs activités de type « Groupe » réalisée(s) par téléphone
828	6 : Prise en charge à distance incluant un ou plusieurs « Entretien individuel » réalisé(s) par vidéo
4380	7 : Prise en charge à distance incluant un ou plusieurs « Entretien individuel » réalisé(s) par téléphone
359	8 : Prise en charge Autres (sans Entretien, ni Groupe) de type Accompagnement
194	9 : Prise en charge avec un déplacement (Visite à Domicile ou substitut du domicile, EHPAD, ESMS, etc)

Bilan Fichcomp temps partiel

- Difficultés de la mise en œuvre.
 - Bilan à poursuivre en 2021
- Nouveaux Tests Pivoine

3 – Programme de travail

Programme de travail

Rappel

- Identification de plusieurs besoins d'évolution à court/moyen termes :
 - Meilleure description du parcours des patients
 - Impossibilité de « Chainage » des activités ambulatoires exclusives (*absence du N° Assurance maladie*)
 - Pas de description des journées de présence en PEC à temps partiel
 - Dispositif de description des activités combinées compliqué à mettre en œuvre

Fait en 2020 !

Programme de travail

Rappel

- Identification de plusieurs besoins d'évolution à court/moyen termes (suite) :
 - Description des prises en charge avec NTIC *Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication*
 - Pas de description de la Télémédecine
 - Meilleure description de l'autonomie/fonctionnement:
 - Echelle AVQ inadaptée
 - Homogénéisation de la description des Activités aux urgences
 - Meilleure (et homogénéisation de la) description des prises en charge :
 - Mère-bébé
 - Thérapie familiale

Fait en 2021 !

Programme de travail : Perspectives

- Bilan/Suivi et ajustement des évolutions mises en œuvre en 2020 et 2021
- Evolutions du recueil annoncées en 2019/2020 mais non mises en œuvre
- Evolution institutionnelle/réglementaire

Programme de travail : Perspectives

- Bilan/Suivi et ajustement des évolutions mises en œuvre en 2020 et 2021:
 - Isolement contention :
 - *Cahier des charges du recueil des mesures d'isolement et de contention à destination des éditeurs*
 - Télémédecine :
 - Téléexpertise
 - Précision consignes : Lieu et modalité de réalisation des actes
 - Fichcomp temps partiel

- Evolutions du recueil annoncées en 2019/2020 mais non mises en œuvre (ATIH)
 - Meilleure description Autonomie/fonctionnement : remplacement de l'échelle AVQ
 - Unité Mère-BB (Parents-BB)
 - Thérapie familiale

Programme de travail : Perspectives

- Evolutions suite demandes institutionnelles/réglementaires :
 - Réforme du financement/GT :
 - Demandes formalisées :
 - Transmission fichier des données complémentaires « Socio-démographiques »
 - Travaux à prévoir :
 - Compartiment « Activités spécifiques » (cahier des charges) ++++
 - Echelle HONOS
- Chantier « Autorisations » et cahier des charges conditions techniques de fonctionnement : Publication de l'ordonnance avec annonce de arrêt de la forme d'activité « HAD psychiatrie »
- Isolement contention : Cahier des charges du recueil pour les éditeurs de logiciels

4 – Questions diverses & Agenda

Agenda

- SG « Qualité des données du RIM-P » : *Fin juin 2021*
- Comité technique Psychiatrie plénier : *Fin septembre 2021*

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

13, rue Moreau 75012 Paris

Téléphone : 01 40 02 75 63

Fax : 01 40 02 75 64

www.atih.sante.fr